

TRIBUNES LIBRES

Le mouvement de contestation né dans notre pays en novembre dernier est la conséquence d'une dégradation depuis maintenant plusieurs années, des conditions de vie sociale, associée à une baisse du pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, liée à une pression fiscale accrue.

Si cette situation est peu perceptible dans les grandes villes, elle l'est davantage et de façon profonde en zone rurale ou péri urbaine.

C'est la fameuse 'fracture sociale' déjà prise à son compte par Jacques Chirac qui en avait fait un de ses principaux thèmes de campagne en 1995.

Aujourd'hui cette fracture est encore plus marquée, ce qui légitimise le mécontentement

populaire, tant il est vrai que pour beaucoup les conditions de vie sont devenues difficiles et l'avenir incertain.

Mais si cette contestation est compréhensible, elle ne doit en aucun cas s'accompagner – ce qui est malheureusement le cas – de violences matérielles, ou verbales à l'égard notamment d'élus de la République.

La liberté de manifester existe, c'est un droit inscrit dans notre Constitution, à condition qu'elle ne porte pas préjudice à autrui.

La liberté est définie dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 comme "le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui".

C'est l'une des 3 valeurs fondamentales de notre République.

Aujourd'hui, force est de constater que ce mouvement de contestation, de par les violences qui l'accompagnent, devient de plus en plus impopulaire et surtout, coûte cher aux finances publiques.

Il est l'illustration même de la défiance profonde des Français à l'égard de la classe politique, considérée comme totalement déconnectée des réalités du pays et coupable d'avoir marginalisé de plus en plus le rôle des corps intermédiaires.

Les conseillers de la Majorité municipale « Le Perray Notre Commune » : Paulette DESCHAMPS, Bernard BEBOT, Marie-Cécile RESTEGHINI, Ghislain OLIVEIRA, Nicole LOUCHART, Jean-Claude VIN, Véronique NITSCH, Claude CHERON, Claudia BAUDOUIN, Charles VIETTE, Dalila IKHELF, Gervais LESAGE, Céline LAHAYE-FRITZ, Philippe BRIET, Hélène BALDET-HELOIN, Mohammed ALIF, Florence CHARTIER, David RODIER, Isabelle HATAT, Michelle RANGER, Valérie LEROY, Patricia LE DUC, André LAVADOU.

Respect et transparence : deux mots galvaudés dans son discours et pourtant comme le dit A. Barratin «Le respect est la première règle d'une bonne conduite».

Respect...

Mme Le Maire a présenté uniquement les vœux des élus « Le Perray Notre Commune » lors de la cérémonie des vœux du conseil municipal, en profitant de cette soirée pour dénigrer publiquement, une fois n'est pas coutume, les élus de notre liste. C'est pourquoi n'étant plus associé à ces vœux et ne pouvant pas répondre à ces attaques, nous avons regagné notre place dignement.

La présentation de son bilan ressemblait plus à un discours de campagne électorale qu'à une cérémonie de vœux dédiée aux Perrotins.

Transparence...

La modification du règlement intérieur nous oblige à adresser un courrier à Mme Le Maire dès que nous avons besoin d'un document. Ce

que nous faisons systématiquement depuis et pourtant les documents réclamés soit par l'intermédiaire de notre avocat, soit par nous-mêmes, ne nous sont jamais parvenus: **acte de vente des Platanes**, ressourcerie (contrat de bail, adresse du siège social, règlement intérieur, contrats d'assurance, diagnostics, **avis de la commission sécurité concernant un Établissement Recevant du Public (ERP)...**).

Les mobilités douces sur la commune

Nous travaillons depuis **avril 2018 sur un projet de circulations douces**, suivant l'élaboration du Plan Vélo. Vous pouvez consulter les articles sur notre Blog « **Le Perrayscope** », chapitre « Mobilités » où nous présentons nos propositions. Un appel à projets porté financièrement par le Département permettra de les étudier:

- la réalisation de pistes cyclables, de sentes piétonnes,
- l'aménagement de sas vélos aux feux, de marquage au sol,
- la création de zones 30,
- la mise en place de parkings vélos,
- l'élaboration de zones de rencontres (cohabitation: automobilistes, piétons, vélos).



Les élus le « Perray@venir »
Jean-Louis BARON,
Marie-France GROSSE,
Marie-José PETER,
Pierre TESSIER



Concitoiennes, Concitoiens,

Même si la création d'un quatrième groupe scolaire et d'un établissement du second degré n'est pas à l'ordre du jour, notons que les effectifs scolaires dans les écoles communales vont augmenter puisqu'une nouvelle classe devrait ouvrir à la prochaine rentrée scolaire à l'école Maternelle et éventuellement une autre à l'école élémentaire de la Barantonnerie.

Notre commune s'est déjà préparée à accueillir cette nouvelle génération de perrotins par la construction d'un nouveau gymnase et d'un espace de vie sociale autour de l'ALSH des Petit Loups. En plus de l'Espaces Jeunes, les ateliers culturels et la Médiathèque à la Mare aux Loups, nous sommes plutôt bien dotés en lieux d'animation sportive et socioculturelle.

N'oublions pas l'investissement des jeunes du CMJ qui accomplissent depuis une dizaine d'années des projets concrets.

En complément du travail éducatif mené par les enseignants et les animateurs, la liste Le Perray Horizon 2020 propose de porter une réflexion pour la réalisation de deux actions:

- Animations parents-enfants 1 à 2 heures les mercredis après-midi dans le parc municipal: **Grands Jeux du Printemps**

- Lieu d'échange convivial en journée entre adultes en congé parental ou sans emploi:

Le Café des Parents

Bien sûr, toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour l'organisation de ces animations (ou d'autres), parents ou non.

Pour nous contacter et concrétiser ces projets, rejoignez-nous sur:

FACEBOOK.COM/LEPERRAYENYVELINESHORIZON2020

Citoyennement,

Pour la liste Le Perray Horizon 2020
Guillaume ODRY, Émilie HIRSOUX

